

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Séance du 10 mars 2026**

**Date de convocation : le 3 mars 2026**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15*

### **Étaient présents :**

#### **En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 28
- Ayant pris part au vote : 28
- Ayant donné procuration : 0

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André

### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** ROUX Jean-Hugues ;  
**C.C.L.L :** NICOLET Mickaël ;  
**C.C.V.M :**

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Secrétaire de séance :** Christophe GARNIER

**Procuration de vote :**

**Mandant :**  
**Mandataire :**

ÉCO-CENTRES

## **MARCHÉ « PRISE EN CHARGE ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE CHANTIER EN PROVENANCE DES ÉCO-CENTRES »**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président

Le marché, actuellement en vigueur, pour la « prise en charge et le traitement des résidus de chantier, en provenance des éco-centres » arrive à échéance au 10 octobre 2026. Il convient d'en relancer un nouveau.

On entend par « résidus de chantier » les déchets de type encombrants poussiéreux (sacs en mélange de déchets de chantier), mais aussi certains types de déchets ne rentrant pas dans les filières classiques (brique avec du plâtre, bitume, goudron, ...), ni dans les filières REP (laine de verre souillée, béton cellulaire, PVC, ...).

Les prestations attendues dans le cadre de ce marché sont les suivantes :

- mise à disposition des contenants sur les éco-centres en nombre suffisant ;
- échange des contenants pleins par des contenants vides à la demande ;
- transfert du contenant sur un site de traitement agréé ;
- valorisation du contenu des bennes.

Le marché, dont la consultation sera lancée selon la procédure formalisée des appels d'offres ouverts, aura une durée initiale d'un an, à compter 11 octobre 2026 et pourra être reconduit pour trois périodes d'un an chacune, soit jusqu'au 11 octobre 2030.

Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande, sans minimum, mais avec maximum, attribué à un seul titulaire.

*Remarque : en 2025, les tonnages de « résidus de chantier », collectés sur les éco-centres du SYBERT sont d'environ 3 000 tonnes. Ils sont dépendants, notamment, de la continuité des filières REP en place, notamment la REP PMCB (Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment). Cette filière REP, actuellement en souffrance au niveau national, pourrait, si elle venait à s'arrêter, entraîner une augmentation significative des tonnages de « résidus de chantier » collectés sur les éco-centres. Il est proposé, dans l'estimation financière ci-dessous, d'intégrer une part d'incertitude.*

Les montants maximums de l'accord-cadre sont les suivants :

- Période initiale d'un an : 880 000,00 € HT maximum
- Sur la durée totale du marché, toutes reconductions comprises (4 ans) : 3 520 000,00 € HT maximum.

**À l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de la consultation pour la prise en charge et le traitement des résidus de chantier, en provenance des éco-centres, présenté ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché, après attribution par la CAO.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
Christophe GARNIER

